

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2026-234

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2016-86
portant création de l'unité mixte de recherche U 1215 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2017-203
nommant le directeur de l'unité mixte de recherche U 1215 ;

Vu la décision n° DAJ2021-59
renouvelant l'unité mixte de recherche U 1215 ;

Vu la décision n° DAJ2022-36
renouvelant l'unité mixte de recherche U 1215 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Cyril HERRY est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U 1215, intitulée « Neurocentre MAGENDIE », jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Didier SAMUEL